

Foire Aux Questions

Master 1 Santé publique

2024/2025

F.A.Q.

1^{ère} année de MASTER SANTE PUBLIQUE

Sommaire

QUI PEUT CANDIDATER ? QUELS SONT LES PRÉ-REQUIS ?	3
Q. Quelles sont les conditions pour être candidat.e au Master 1 ?	3
Q. Quel type de licence est préférable pour candidater au Master 1 ?	3
Q. Puis-je candidater avec un diplôme de licence professionnelle ?	3
Q. Puis-je candidater avec le diplôme d’infirmier ou un autre diplôme para-médical comme les DE de sage-femme, d’ergothérapeute, de manipulateur d’électroradiologie médicale, ...?	4
Q. Ma L3 est en cours, puis-je quand même candidater au Master 1 ?	4
Q. Je suis médecin et envisage de poursuivre des études en santé publique spécialité Epidémiologie	5
COMMENT CANDIDATER ?	5
Q. Quand puis-je déposer ma candidature ?	5
Q. Quels sont les documents requis pour compléter mon dossier de candidature ?	5
Q. Procédure d’admission : quelles sont les dates importantes ?	6
Q. Je réside à l’étranger, comment dois-je procéder pour candidater au M1 SP ?	6
SÉLECTION DES CANDIDATURES	7
Q. Quels sont les critères de sélection ?	7
STATUT	8
Q. Suis-je en formation continue ?	8
Adultes en reprise d’études relevant de la Formation continue	8
Q. Je veux constituer un dossier de demande de financement, comment puis-je obtenir l’échéancier du programme, un devis, du M1 pour l’année à venir ?	8
TARIFS / VALIDATION UE PAR DU / BOURSES	8
Q. Quel est le montant de l’inscription en Master 1 ?	8
Q. J’ai obtenu un Diplôme Universitaire enseigné via Internet de l’ISPED, puis-je valider des UE du Master 1 santé publique ?	9
CONDITIONS PARTICULIÈRES	9
Q. Est-il possible d’avoir un travail en parallèle de cette formation ?	9
Q. Est-il possible de mixer enseignement à distance et enseignement en présentiel ?	9
Q. Est-il possible de faire ce master en alternance ?	9
POURSUITE EN MASTER 2	9
Q. Quid des poursuites en Master 2 ?	9
DÉBOUCHÉS	10
Q. Quels sont les débouchés après la première année de Master Santé publique ?	10
LA RECHERCHE DE STAGE / Suivi individualisé des étudiants	11
Q. Comment se passe la recherche de Stage en M1 ?	11

F.A.Q.

1^{ère} année de MASTER SANTE PUBLIQUE

QUI PEUT CANDIDATER ? QUELS SONT LES PRÉ-REQUIS ?

Q. Quelles sont les conditions pour être candidat.e au Master 1 ?

R. Vous pouvez candidater au Master 1 de Santé publique :

- si vous avez obtenu une **Licence** classique ou professionnelle **ou équivalent licence** ou votre L3 est en cours de validation, ou bien,

- si vous n'avez pas validé de licence mais vous êtes professionnel du secteur sanitaire ou social et vos acquis professionnels correspondent à au moins 3 ans d'expérience professionnelle dans le domaine de la santé. Vous devez alors faire valider votre expérience professionnelle pour intégrer le M1 en déposant un dossier de demande de VAPP (validation des acquis professionnels et personnels). Pour toute demande concernant la VAPP, merci de contacter l'Unité Mixte Formation Continue en Santé (UMFCS) : fcuvae.sante@u-bordeaux.fr
Vous trouverez les renseignements utiles sur :

<https://www.isped.u-bordeaux.fr/FORMATION/Formation-continue/VAPP-VAE>.

Le diplôme de Licence pré-requis pour candidater au Master 1 Santé publique correspond au niveau 6 (niveau 2 ancienne nomenclature) du Titre RNCP (Répertoire National de la Certification Professionnelle). Si vous avez un diplôme « paramédical », il vous appartient de vérifier son équivalence.

Q. Quel type de licence est préférable pour candidater au Master1 ?

R. Tous les parcours peuvent être recevables, si vous vous posez des questions sur votre choix de licence, il faut aller vers celle qui correspond le plus à votre objectif professionnel.

Les promotions sont constituées de personnes de provenance, de profils et d'horizons très variés tels que licences de biologie, sciences humaines et sociales, mathématiques, statistique, économie-gestion, et de diététiciens, infirmiers ayant une expérience de terrain, docteurs en médecine, dentistes, ...

Q. Puis-je candidater avec un diplôme de licence professionnelle ?

R. La licence professionnelle figure dans les critères d'admissibilité ; certains des étudiants sélectionnés ont suivi ce parcours. Il n'y a pas de "meilleure" licence pour candidater au Master 1. Il est surtout préférable de choisir une licence qui concorde avec votre projet professionnel. Il est tout de même fortement recommandé de suivre une licence générale pour faire le Master 1, puisque les licences professionnelles ne doivent pas conduire à la poursuite d'études.

F.A.Q.

1^{ère} année de MASTER SANTE PUBLIQUE

Q. Puis-je candidater avec le diplôme d'infirmier ou un autre diplôme paramédical comme les DE de sage-femme, d'ergothérapeute, de manipulateur d'électroradiologie médicale, ...?

R. Vous pouvez candidater si votre diplôme « paramédical » est certifié de niveau 6 (niveau 2 ancienne nomenclature) du Titre RNCP (Répertoire National de la Certification Professionnelle). Il vous appartient de vérifier son équivalence.

Si votre diplôme n'est pas certifié de niveau 6 au RNCP mais que vous êtes professionnel(le) du secteur médical ou paramédical depuis un minimum de 3 ans, vous pouvez candidater, mais vous devez faire prendre en compte vos acquis professionnels et personnels. Il faudra alors demander un dossier de Validation des Acquis Professionnels et Personnels (VAPP) auprès de l'Unité Mixte Formation Continue en Santé (UMFCS) : fcuvae.sante@u-bordeaux.fr – Téléphone : 05 57 57 92 28.

Si vous êtes titulaire du diplôme d'infirmier :

*(Le décret du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (JORF n°0224 du 26 septembre 2010 page 17468 texte n° 10) confère de plein droit le grade de licence aux titulaires du diplôme d'État d'infirmier, pour les étudiants ayant accompli leurs études à compter de la rentrée de septembre 2009, **diplôme obtenu à partir de 2012**)*

Si vous avez obtenu votre DE d'infirmier en 2012 ou après, vous pouvez candidater au Master 1 SP.

Si votre DE d'infirmier est antérieur à 2012, votre diplôme n'est pas certifié de niveau 6 au RNCP, vous devez déposer un dossier de VAPP en même temps que votre candidature.

Toutefois, il faut savoir que certaines licences ne sont pas favorisées pour suivre cette formation, telles que celle du diplôme d'infirmier ou d'autres diplômes para-médicaux comme manipulateur radio...

Q. Ma L3 est en cours, puis-je quand même candidater au Master 1 ?

R. Oui, vous pouvez candidater. Vous préciserez dans votre dossier que votre L3 est en cours, vous nous donnerez vos résultats du 1er semestre et nous transmettez vos autres notes et résultats dès que vous les aurez.

F.A.Q.

1^{ère} année de MASTER SANTE PUBLIQUE

Q. Je suis médecin et envisage de poursuivre des études en santé publique spécialité Epidémiologie

R. Si vous êtes médecin, il faut savoir que si vous validez les DU Méthodes statistique en santé et Méthodes et pratique en épidémiologie enseignés via Internet de l'ISPED, vous aurez la possibilité de candidater directement en Master 2 Epidémiologie.

COMMENT CANDIDATER ?

Q. Quand puis-je déposer ma candidature ?

R. Toute la procédure se fait via la nouvelle plateforme nationale de candidature :

Mon Master : <https://www.monmaster.gouv.fr/>

Public concerné :

- Etudiants de formation initiale, titulaires d'une licence classique ou professionnelle quelle que soit leur filière, ou d'un bac +3 (niveau 6 du RNCP).
- Professionnels en reprise d'étude relevant de la formation continue, titulaires d'un bac +3 (niveau 6 du RNCP) ou ayant effectué une démarche de VAPP

N'attendez pas vos résultats définitifs de licence pour candidater, les résultats du 1er semestre de L3 suffisent.

Q. Quels sont les documents requis pour compléter mon dossier de candidature ?

R.

- Les **relevés de notes** du baccalauréat et après le baccalauréat (ou copie, ou relevé Internet) (y compris pour les diplômes suivis à l'ISPED : D.U.). Nous acceptons les relevés de notes non officiels, comme ceux issus des ENT, uniquement pour votre L3 en cours, impérativement les résultats du 1er semestre de L3 et ceux du 2ème semestre si disponibles). Les documents officiels vous seront demandés, si sélection, lors de l'inscription.
- Pour les **diplômes étrangers** : les **copies de diplômes** obtenus après le baccalauréat (en provenance des pays non francophones, vous devez faire parvenir une traduction officielle ainsi que les documents établissant l'équivalence en France)
- une **lettre de motivation** de votre demande qui sera à inscrire dans le dossier de candidature
- un **curriculum vitae** (CV)

F.A.Q.

1^{ère} année de MASTER SANTE PUBLIQUE

- pour les salariés, attestation de votre employeur justifiant une disponibilité ou un aménagement de votre temps de travail pour suivre la formation
- pour les étudiants non francophones, joindre un diplôme ou attestation certifiant vos compétences en français de type DELF ou TCF :
Le niveau minimum de français requis pour être en mesure de suivre notre formation est le niveau :
 - B2 : Intermédiaire avancé (Maîtrise générale et spontanée de la langue. La personne peut comprendre l'essentiel d'un texte complexe. Elle peut participer à une conversation sur un sujet général ou professionnel de façon claire et détaillée en donnant des avis argumentés).
 - ou C1 : Supérieur (Bonne maîtrise de la langue. La personne peut comprendre une grande gamme de textes longs et exigeants comportant des contenus implicites. Elle s'exprime couramment et de façon bien structurée sur sa vie sociale, professionnelle ou académique et sur des sujets complexes).

Q. Procédure d'admission : quelles sont les dates importantes ?

R. - Période de candidature : consulter la page de notre site

<https://candidature.monmaster.gouv.fr/>

Consultation de l'offre de formation	Dépôt des candidatures	Examen des candidatures	Phase d'admission
29/01/2024	du 26/02/2024 au 24/03/2024	du 02/04/2024 au 28/05/2024	Phase principale : Du 04 au 24/06/2024 Phase complémentaire* : Du 25 au 30/06/2024

* Phase complémentaire : classement des candidatures encore en liste d'attente pour la gestion des désistements

Q. Je réside à l'étranger, comment dois-je procéder pour candidater au M1 SP ?

R. 1/ Si votre pays d'origine fait l'objet de la procédure obligatoire Campus France* « Etudes en France », vous devez obligatoirement suivre la procédure d'inscription en ligne mise en place par Etudes en France en déposant votre dossier par le biais de la plateforme Pastel de Campus France. La date limite de dépôt des dossiers figure sur le site d'Etudes en France. Le dépôt du dossier est généralement suivi d'un entretien. Puis, le service de la scolarité de l'université qui gère les candidatures recevra votre dossier via la plateforme de Campus France et le transmettra à la Commission de sélection avec l'ensemble des dossiers de candidatures.

F.A.Q.

1^{ère} année de MASTER SANTE PUBLIQUE

Études en France

Dépôt des candidatures auprès d'Etudes en France	Procédure parallèle obligatoire sur le site ISPED-UB	Résultat de la sélection
du 01/10/2023 au 15/12/2023	du 10/10/2023 au 19/01/2024 (à 23h59, h. de Paris)	Fin avril 2024

Précision importante : pour le Master 1 Santé publique en présentiel, une procédure parallèle à celle de Campus France est exigée par notre établissement. Elle consiste uniquement à compléter un formulaire dont le lien figure sur la plateforme Campus France et sur notre site.

* (69 pays concernés : Afrique du Sud, Azerbaïdjan, Algérie, Arabie Saoudite, Argentine, Bahreïn, Bénin, Bolivie, Brésil, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Comores, Congo, Corée du Sud, Côte d'Ivoire, Djibouti, Émirats arabes unis, Égypte, Équateur, États-Unis, Éthiopie, Gabon, Géorgie, Ghana, Guinée, Haïti, Hong Kong, Inde, Indonésie, Iran, Israël, Japon, Jordanie, Kenya, Koweït, Liban, Madagascar, Malaisie, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Népal, Niger, Nigeria, Pakistan, Pérou, Qatar, République démocratique du Congo, République dominicaine, Royaume-Uni, Russie, Sénégal, Singapour, Taïwan, Tchad, Thaïlande, Togo, Tunisie, Turquie, Ukraine, Vietnam).

Sachez que nous recevons de nombreux dossiers en provenance de l'étranger et la sélection est rude. La commission privilégie les dossiers de personnes déjà engagées en santé publique ou bien les dossiers à forte dominante en mathématique ou informatique, qui souhaitent s'orienter vers un parcours en biostatistique ou les systèmes d'information et technologies informatiques pour la santé.

Pour les candidats étrangers qui résident en France ou qui résident à l'étranger mais dans le pays de résidence ne relève pas de la procédure obligatoire Campus France, vous devez postuler via la nouvelle plateforme nationale "Mon Master".

Attention : L'obtention du visa "étudiant" est toujours obligatoire !

SÉLECTION DES CANDIDATURES

Q. Quels sont les critères de sélection ?

R. La décision de la commission pédagogique du master 1 SP est prise en tenant compte du cursus à partir du baccalauréat, de la motivation, de votre projet professionnel et de votre expérience professionnelle ou associative. **Il n'y a pas d'entretien** systématique mais la commission peut prendre contact avec certains candidats si elle le juge nécessaire. Les promotions sont composées d'étudiants provenant de parcours variés. Pour information, plus de 1300 dossiers de candidatures parviennent chaque année, pour environ 70 places en présentiel. La sélection est rude.

F.A.Q.

1^{ère} année de MASTER SANTE PUBLIQUE

STATUT

Q. Suis-je en formation continue ?

- R. Les publics de la formation continue dans l'enseignement supérieur sont des Adultes en Reprise d'Études. Cela concerne :
- Les salariés du secteur privé et les agents de la fonction publique
 - Les demandeurs d'emploi
 - Les non-salariés
 - Les particuliers

Adultes en reprise d'études relevant de la Formation continue

Q. Je veux constituer un dossier de demande de financement, comment puis-je obtenir l'échéancier du programme, un devis, du M1 pour l'année à venir ?

- R. Pour tout renseignement concernant la formation continue, l'échéancier de la formation, les demandes de devis, de dossier de financement à faire compléter par l'ISPED, merci de vous rapprocher, au plus tôt, avant même de connaître les résultats de la sélection des candidatures du service de la Formation Continue de l'ISPED : isped.fc@u-bordeaux.fr

Vous pouvez également demander un devis directement depuis le site Internet : rubrique Formation – Formation continue – Nous contacter :

<https://www.isped.u-bordeaux.fr/FORMATION/Formation-continue/Nous-contacter>

TARIFS / VALIDATION UE PAR DU / BOURSES

Q. Quel est le montant de l'inscription en Master 1 ?

R. pour la modalité en présentiel :

- Formation initiale : vous ne devez que les droits universitaires* + la Contribution à la Vie Etudiante et de Campus - CVEC 100 €
- Adultes en reprise d'études : vous devez les droits universitaires* auxquels s'ajoutent les Frais de formation : 3 780 € (*sous réserve du vote des instances universitaires*)

Il n'est pas indispensable d'avoir déjà obtenu les DU de l'Ispeid pour suivre le Master 1 Santé Publique, mais il faut savoir que les personnes ayant déjà validé à l'ISPED l'un des diplômes universitaires dispensés via Internet correspondant à des unités d'enseignement (UE) présentes dans le master 1 Santé publique capitalisent des ECTS et peuvent en garder le bénéfice pour le master. Les frais de formation du M1 sont alors réduits (cf. Tableau « Equivalences UE et tarifs suite à la validation d'un ou plusieurs DU de l'ISPED »). Renseignements auprès du Service de la Gestion de la Formation continue de l'Ispeid.

* à titre indicatif : 243 € pour 2023-2024

F.A.Q.

1^{ère} année de MASTER SANTE PUBLIQUE

Vous pouvez consulter l'information sur les bourses d'études et aides financières proposées, sur notre site :

https://www.isped.u-bordeaux2.fr/FR_HTM_International_Isped.aspx

Q. J'ai obtenu un Diplôme Universitaire enseigné via Internet de l'ISPED, puis-je valider des UE du Master 1 santé publique ?

R. Les personnes ayant déjà validé à l'ISPED l'un des diplômes universitaires dispensés via Internet correspondant à des unités d'enseignement (UE) présentes dans le master 1 Santé publique capitalisent des ECTS et peuvent en garder le bénéfice pour le master. Les frais de formation du M1 sont alors réduits (cf. Tableau « Equivalences UE et tarifs suite à la validation d'un ou plusieurs DU de l'ISPED »). Renseignements auprès du Service de la Gestion de la Formation continue de l'Isped.

CONDITIONS PARTICULIÈRES

Q. Est-il possible d'avoir un travail en parallèle de cette formation ?

R. Oui, mais seulement si vous ne travaillez que quelques heures par semaine. La charge de travail est lourde, elle est estimée à 50 heures hebdomadaires et ne permet pas de travailler à plein temps. Des exercices et projets à mener en groupe sont demandés, il est nécessaire d'être très disponible.

Q. Est-il possible de mixer enseignement à distance et enseignement en présentiel ?

R. Oui, à titre exceptionnel selon votre situation, si votre statut relève de la formation continue et si vous êtes domicilié(e) sur Bordeaux ou à proximité. Cette modalité s'envisage après inscription, avec la responsable pédagogique.

Q. Est-il possible de faire ce master en alternance ?

R. La première année du Master Santé publique n'est pas ouverte à la formation en apprentissage et ne peut donc établir des contrats de professionnalisation.

POURSUITE EN MASTER 2

Q. Quid des poursuites en Master 2 ?

R. La 1^{ère} année de Master Santé Publique est une année de "tronc commun" avant chacun de nos différents parcours de M2 : Biostatistique, Épidémiologie, Promotion de la santé, Management des Organisations Médicales et Médico-sociales, Santé Globale dans les Suds, Systèmes d'information et technologies informatiques pour la santé, Santé Travail Environnement, Public Health Data Science...

F.A.Q.

1^{ère} année de MASTER SANTE PUBLIQUE

Par la suite, l'inscription en 2^{ème} année de Master à l'Ispep nécessitera d'une part la validation de la 1^{ère} année et d'autre part, en raison de notre capacité d'accueil, une nouvelle sélection sur dossier pour le parcours que vous aurez choisi.

La réglementation en vigueur à l'Université de Bordeaux garantit une place dans un master 2 du domaine que vous avez choisi, c'est-à-dire la mention "Santé publique". Cela signifie que si votre candidature n'était pas retenue pour le M2 de votre choix, l'équipe pédagogique vous orienterait vers un autre parcours de M2 de la Santé publique.

Concernant les masters 2, vous pouvez télécharger également depuis le site internet, la plaquette de présentation du parcours du master 2 qui vous intéresse. Vous y trouverez également l'adresse électronique de l'assistante pédagogique du M2 qui pourra vous renseigner sur cette spécialité.

DÉBOUCHÉS

Q. Quels sont les débouchés après la première année de Master Santé publique ?

R. La 1^{ère} année du Master permet :

- de poursuivre en seconde année de master dans le champ de la santé publique, à Bordeaux par exemple mais aussi au sein d'autres Universités.
- de pourvoir à des postes de Data-manager, attaché.e de recherche clinique, Coordonnateur CPTS ou MSP, chargé.e.s d'étude en santé publique (certains postes étant ouverts à un niveau BAC +4) ;
- à certains adultes en reprise d'études, d'acquérir les compétences pluridisciplinaires nécessaires pour une reconversion dans le champ de la santé publique .

Pour connaître les débouchés et perspectives d'emplois à l'issue des deux années du Master Santé publique, consulter les plaquettes de présentation des différents parcours des spécialités de M2 que l'ISPEP proposent, sur son site, à la rubrique formation Master en Santé publique : <https://www.isped.u-bordeaux.fr/FORMATION/Formations-proposées/Les-Masters>

F.A.Q.

1^{ère} année de MASTER SANTE PUBLIQUE

LA RECHERCHE DE STAGE / Suivi individualisé des étudiants

Q. Comment se passe la recherche de Stage en M1 ?

R. Il appartient aux étudiants de faire eux-mêmes leurs démarches pour trouver un stage.

Début Octobre, le semestre 2 et les dispositions mises en place pour la recherche de stage sont présentés à l'ensemble des étudiants par la responsable pédagogique.

Les différents responsables des diplômes de Master 2 présentent leur spécialité. La Mission d'Appui à l'Orientation et à l'Insertion Professionnelle (MAOIP) de l'Université apporte également ses services aux étudiants autour d'ateliers. De plus, toutes les informations utiles sur le stage et la procédure administrative à suivre sont accessibles sur la plateforme d'enseignement en ligne (liste d'organismes d'accueil potentiels, marche à suivre pour l'établissement de la convention de stage, etc ...).

Dès le semestre 1, un « **Référent M2** » est attribué à chaque étudiant en fonction de son projet de Master 2. Il prend en charge les étudiants qui se projettent dans cette spécialité, assure la transition entre la 1^{ère} et la 2^{ème} année de master. Il s'occupe :

- de conseiller l'étudiant pour le choix des UE optionnelles du semestre 2
- de suivre de manière individuelle les étudiants, du 1^{er} entretien à la construction du projet de stage.